Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1985)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASIE ET PACIFIQUE

En 1985, les deux plus importantes actions d'assistance médicale du CICR se sont déroulées en Asie, d'une part, au Pakistan, en faveur des blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre la frontière, et, d'autre part, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, où étaient encore bloqués quelque 230.000 civils khmers. En outre, le CICR a poursuivi ses efforts pour tenter de développer ses activités de protection.

Les opérations conduites dans le cadre des conflits de l'Afghanistan et du Kampuchéa, ainsi que les activités d'assistance développées aux Philippines, ont fait l'objet d'appels de fonds spéciaux, tandis que les activités à caractère régional des délégations basées à New Delhi, Djakarta, Hanoï et Manille ont été financées par le budget ordinaire. A Timor-Est, le CICR a pu poursuivre ses activités sans lancer de nouvel appel de fonds, grâce au solde de 1984 et à des contributions spontanées.

Le nombre des délégués (y compris le personnel médical et administratif) travaillant en Asie en 1985 a été d'environ 120.

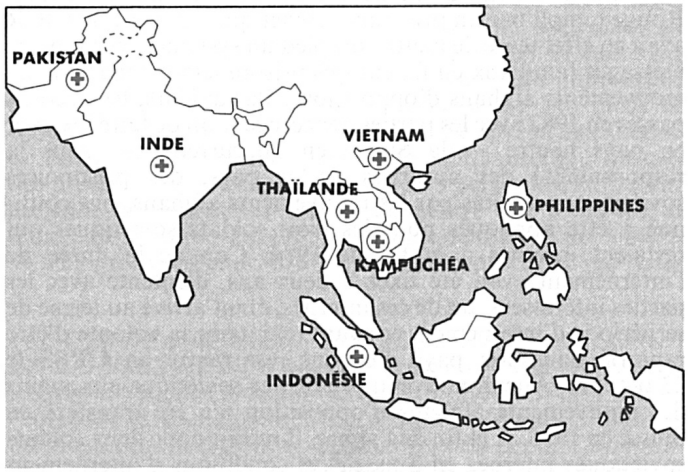

CONFLIT AFGHAN

En 1985, comme les années précédentes, le CICR a multiplié ses démarches auprès des différentes parties au conflit afin d'obtenir la possibilité d'accomplir ses activités de protection et d'assistance en faveur de *toutes* les victimes, civiles et militaires, de ce conflit, conformément au mandat qui lui est confié par les Conventions de Genève et par les Statuts de la Croix-Rouge internationale. Le CICR a, en effet, renouvelé sa disponibilité pour effectuer des visites aux personnes arrêtées soit les armes à la main, soit en raison des événements, pour réaliser des programmes d'assistance médicale et alimentaire avec évaluation préalable et contrôle ultérieur et pour développer des activités de diffusion du droit international humanitaire. A ces fins, le CICR a rencontré à plusieurs reprises les représentants du gouvernement afghan à Genève et à New York et il a remis, en date du 18 septembre, un aide-mémoire à l'intention du ministre des Affaires étrangères. Au début de septembre, le CICR a en outre offert ses services pour une action d'assistance médicale en faveur des victimes des violents combats qui se déroulaient dans le Paktia et faisaient un nombre important de blessés. Par ailleurs, lors d'une rencontre avec le secrétaire général du Croissant-Rouge afghan, le 25 octobre, la possibilité d'une coopération entre le CICR et la Société nationale dans le domaine de la rééducation de personnes handicapées a été évoquée.

Au cours de 1985, le CICR a également eu de fréquents contacts à Genève avec des représentants du gouvernement de l'URSS, pour trouver des solutions aux problèmes humanitaires nés de la situation conflictuelle en Afghanistan.

A la fin de l'année, malgré toutes ces démarches, les activités du CICR en faveur des victimes du conflit étaient encore limitées à l'assistance médicale (chirurgicale et orthopédique) déployée au Pakistan, dans la délégation de Peshawar (province du nord-ouest) et dans la sous-délégation de Quetta (province du Baloutchistan).

Afin d'être en mesure de conduire toutes ses activités en 1985, le CICR a lancé un appel de fonds en début d'année, portant sur un montant de 11.520.000 francs suisses. Le budget préparé s'élevait en réalité à 17.544.600 francs suisses, mais un solde positif à la fin de 1984 a permis de réduire l'appel. Un appel supplémentaire a toutefois dû être lancé en septembre, s'élevant à 2.660.700 francs suisses, pour faire face aux dépenses entraînées par l'afflux exceptionnel de blessés à Peshawar.

Activités de protection et de recherches

Lors de ses démarches les plus instantes, le CICR a demandé notamment de pouvoir accomplir ses activités de protection en faveur de toutes les personnes capturées au cours des combats ou arrêtées en raison de la situation conflictuelle, que ce soient les prisonniers détenus par les autorités afghanes ou ceux qui ont été capturés par les mouvements d'opposition.

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu le dialogue avec les différentes parties détentrices de prisonniers afin de leur rappeler leurs responsabilités à l'égard de ceux-ci. Pour cela, il s'est référé, par analogie, aux dispositions de la IIIe Convention de Genève. Il leur a aussi demandé à avoir accès à ces prisonniers. Au Pakistan, les délégués du CICR ont entretenu des contacts réguliers avec les responsables des

mouvements afghans d'opposition au sujet des prisonniers en leur pouvoir (Soviétiques, membres de l'armée régulière afghane, civils) et ont demandé à les visiter là où ils se trouvaient. Cette proposition n'avait pas encore été concrétisée à la fin de l'année. En revanche, le CICR a reçu d'un mouvement afghan d'opposition un message familial Croix-Rouge rempli par un prisonnier soviétique (en 1984, le CICR avait en effet tenté de mettre sur pied un système d'échange de messages familiaux en faveur des prisonniers détenus par les mouvements afghans d'opposition). Par ailleurs, les accords passés en 1982 avec les parties concernées afin de faire interner en pays neutre — la Suisse en l'occurrence — sous la responsabilité des autorités de ce pays, des prisonniers soviétiques capturés par les mouvements afghans, ont continué à être appliqués pour les trois soldats soviétiques qui restaient internés à la fin de 1984. Comme la durée de l'internement avait été fixée à deux ans, d'entente avec les parties intéressées, un de ces internés, étant arrivé au terme de sa période d'internement et ayant maintenu sa volonté d'être rapatrié dans son pays d'origine, est rentré en URSS le 23 octobre. Aucun nouveau prisonnier soviétique aux mains des mouvements afghans d'opposition n'a été transféré en Suisse en 1985. A la fin de l'année, il restait donc deux soldats soviétiques internés en Suisse. Les conditions d'internement ont fait l'objet d'un contrôle régulier de la part du CICR, à raison d'une visite par ses délégués toutes les six semaines environ (neuf visites en 1985), selon les modalités habituelles de l'institution.

Les démarches effectuées auprès de la République démocratique d'Afghanistan pour obtenir l'accès aux personnes arrêtées soit les armes à la main, soit en raison des événements, n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

Activités au Pakistan

La délégation du CICR à Peshawar et la sous-délégation basée à Quetta (Baloutchistan) ont poursuivi et développé leur action d'assistance, essentiellement d'ordre médical, en faveur des victimes du conflit afghan. Elles ont également maintenu leurs contacts avec les divers mouvements afghans d'opposition. Afin de définir avec les délégués du CICR sur place les objectifs et programmes d'action du CICR, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu au Pakistan en septembre. En novembre, le Président du CICR, accompagné du délégué général-adjoint, est à son tour allé au Pakistan. Il s'est entretenu à Islamabad avec le Premier ministre pakistanais, M. Mohamad Khan Junejo, tant au sujet de l'action du CICR en faveur des victimes du conflit afghan que des principales activités du CICR dans le monde et de la ratification par le Pakistan des Protocoles additionnels. Le Président du CICR s'est aussi rendu à Peshawar et à Quetta; il s'est entretenu avec les gouverneurs respectifs des deux provinces et il a visité les divers centres d'activités du CICR.

Le ministre des Affaires étrangères pakistanais, M. Shahabzada Jakub Khan, a rendu visite au siège du CICR le 29 août. Il y a été reçu par le Président et le délégué général pour l'Asie et le Pacifique.

Le dispositif sur le terrain a varié au cours de l'année au gré des besoins et parallèlement à l'accroissement des activités dans le domaine médical: les employés recrutés localement étaient au nombre de 550 en moyenne et les délégués, y compris le personnel des Sociétés nationales, étaient d'environ 40.

Assistance médicale

Les activités médicales du CICR au Pakistan, déjà très importantes auparavant, ont sensiblement augmenté en 1985, en conséquence du nombre accru de blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre les hôpitaux d'urgence du CICR. Outre le personnel médical et paramédical qu'il a recruté directement, le CICR a bénéficié de l'apport de 86 personnes (médecins, infirmières, etc.) mises à disposition par les Croix-Rouges australienne, canadienne, danoise, finlandaise, italienne, néo-zélandaise, norvégienne et suédoise. Les secours médicaux fournis par le CICR ont représenté, à eux seuls, une valeur de près de 2,5 millions de francs suisses.

L'action médicale du CICR au Pakistan a comporté plusieurs volets:

HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE À PESHAWAR. — En service sans interruption depuis son ouverture en juin 1981, l'hôpital du CICR a connu, en 1985, un taux d'occupation maximal. Equipé de deux salles d'opération, d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une polyclinique, cet hôpital, d'une capacité optimale de 100 lits (qui peut être étendue à 120, voire 150 lits en cas de nécessité) a fonctionné avec la même structure que les années précédentes: deux équipes chirurgicales, l'une du CICR et l'autre fournie par une Société nationale, en collaboration avec une infirmière-chef du CICR, son assistante et environ 130 employés recrutés localement, ont assuré les soins aux blessés de guerre quoique la situation ait parfois été à la limite des possibilités d'accueil (219 admissions en mars, par exemple). De violents combats en Afghanistan, surtout dans la province du Paktia, ont provoqué un afflux important de blessés à l'hôpital du CICR dès le mois de juillet. A fin août, les mesures d'urgence habituelles ne suffisaient plus — l'hôpital soignait 198 blessés — et un renfort en matériel et en personnel a été jugé nécessaire. C'est ainsi qu'un hôpital de campagne d'une capacité de 50 à 100 lits a été fourni par la Croix-Rouge norvégienne et trois équipes chirurgicales et onze infirmières ont été envoyées par les Sociétés nationales de Nouvelle-Zélande, du Danemark, du Canada, de Finlande, de Suède et par le Corps suisse pour l'Aide en cas de catastrophes. Des employés locaux supplémentaires ont aussi dû être engagés.

Arrivé le 6 septembre à Peshawar, l'hôpital de campagne a été monté très rapidement et a reçu ses premiers patients le 8. Alors que l'hôpital principal continuait à effectuer le tri, ainsi que les opérations chirurgicales complexes et les soins aux blessés arrivant pendant la nuit, l'hôpital de campagne a été utilisé pour réaliser les opérations chirurgicales plus simples — une tente était équipée en salle d'opération — et pour donner

les soins post opératoires. Le nombre des admissions est demeuré élevé jusqu'en octobre (256 en août, 268 en septembre et 186 en octobre). Il s'est ensuite rapproché de la normale, si bien que l'hôpital de campagne a pu être démonté le 10 novembre.

Au total, en 1985, 2.108 patients, tous blessés de guerre, ont été admis dans ces deux hôpitaux et 4.368 opérations chirurgicales y ont été pratiquées (dont plus de 400 dans l'hôpital de campagne). L'hôpital du CICR dispose également d'un département de soins ambulatoires qui, en 1985, a donné 10.303 consultations. Par ailleurs, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi.

HÔPITAL CHIRURGICAL DE QUETTA. — Ouvert en juillet 1983 afin de soigner les blessés de guerre en provenance du sud de l'Afghanistan, cet hôpital chirurgical du CICR, d'une capacité de 60 lits (qui peut être portée à 80 si nécessaire), a reçu 727 blessés de guerre au total. Il a travaillé avec un taux d'occupation stable, de 80% environ, toute l'année. L'équipe chirurgicale fournie par la Croix-Rouge italienne a pratiqué 1.460 opérations et a donné 5.022 consultations à des patients ambulatoires. Comme à Peshawar, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi: un physiothérapeute du CICR a formé une équipe de quatre collaborateurs.

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE. — Le centre de collecte de sang et de transfusion, qui avait été établi à Peshawar en 1984 en collaboration avec la Croix-Rouge norvégienne, a permis à l'hôpital chirurgical d'urgence du CICR dans cette ville d'être autonome sur ce plan, y compris lors de l'important afflux de blessés de guerre de l'automne. Grâce à une campagne de sensibilisation en faveur du don du sang auprès des familles des patients de l'hôpital, des étudiants qui participaient au cours de premiers secours, et des visiteurs, le centre de transfusion sanguine de Quetta est également parvenu à répondre seul aux besoins de l'hôpital.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES PARAPLÉGIQUES. — Le centre de rééducation pour paraplégiques du CICR, installé depuis le 6 février 1984 dans un nouveau bâtiment d'une capacité de 100 lits, accueille depuis lors des paraplégiques tant pakistanais qu'afghans (ceux-ci ont droit à 50% des lits disponibles), selon un accord signé par le CICR et la branche de la «North West Frontier Province» (NWFP) du Croissant-Rouge pakistanais. Ce centre a poursuivi son travail de rééducation des paraplégiques avec l'aide de quelque 120 employés recrutés localement et de deux spécialistes du CICR. En 1985, 180 paraplégiques ont été reçus dans ce centre, tandis que 96 ont pu le quitter (la durée moyenne du séjour au centre est d'une année, jusqu'à ce que le patient ait gagné un minimum d'autonomie). Depuis le début de l'action, soit en 1981, 534 paraplégiques ont été soignés dans ce centre (dont 189 Pakistanais depuis février 1984) et 461 en sont sortis. Le CICR a fourni à chaque patient réhabilité une paire de béquilles, une chaise roulante (fabriquée à l'atelier du CICR) et les appareils spécifiques qu'exige son état.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES AMPUTÉS. — L'atelier orthopédique de Peshawar, créé en novembre 1981, a continué d'équiper de prothèses les patients provenant des hôpitaux chirurgicaux de Peshawar et de Quetta, ainsi que d'autres blessés de guerre afghans. En 1985, les artisans recrutés et formés sur place ont fabriqué des prothèses ou des orthèses pour 433 patients, sous la supervision d'un spécialiste du CICR. La fabrication de pieds en caoutchouc, qui avait commencé à la fin de 1984, s'est poursuivie et leur importation de Jaïpur, en Inde, n'a plus été nécessaire; 340 pieds en caoutchouc ont été fabriqués en 1985. Le centre orthopédique, où les patients demeurent pendant la fabrication et l'ajustage des prothèses, a une capacité de 30 à 35 personnes environ; il accueille également les blessés de guerre qui souffrent de handicap physique. En 1985, le rythme de fabrication a été de 45 à 50 prothèses et de 40 à 45 pieds en caoutchouc par mois.

POSTES DE PREMIERS SECOURS ET ÉVACUATION DE BLESSÉS DE GUERRE. — Les cinq postes de premiers secours installés en 1982 et 1983 dans la «North West Frontier Province» (à Parachinar, Miram Shah et Wana) et dans le Baloutchistan (à Badini et Chaman), gérés par le Croissant-Rouge pakistanais, financés par le CICR et composés chacun d'un médecin ou infirmier expérimenté, d'un chauffeur et d'un gardien, ont donné les premiers soins aux blessés afghans arrivant à la frontière pakistanaise; ces postes, qui sont équipés d'ambulances, ont assuré tout au long de l'année le transport des blessés ayant besoin de soins hospitaliers vers les hôpitaux de Peshawar et de Quetta (à l'exception du poste de Badini fermé de janvier à avril en raison des conditions climatiques). Les délégués du CICR basés à Quetta se sont rendus à plusieurs reprises à Chaman et Badini aux fins de s'assurer du bon fonctionnement des équipes ambulancières et pour réévaluer les besoins. Ils se sont également rendus dans le district de Chagaï en octobre et en décembre; ces missions ont conclu à la nécessité d'installer dans un proche avenir un nouveau poste de premiers secours dans cette région. Dans la «NWFP», les délégués ont visité Miram Shah en avril et Parachinar en mai. En outre, ils ont évalué la situation dans les régions de Dir et Bajaur. Compte tenu du nombre de blessés arrivant au Pakistan par le nord, un nouveau poste de premiers secours a été installé à Khar (région de Bajaur) en juin, avec une antenne à Shahi, près de la frontière. En revanche, l'antenne du poste de Parachinar, ouverte à Alizaï en novembre 1984, a été fermée en février 1985 car les besoins avaient décru. En 1985, ces postes de premiers secours ont donné des soins à 1.478 blessés. Pour leur part, les équipes ambulancières ont évacué 1.081 blessés vers les hôpitaux de Peshawar et de Quetta, soit 59% de plus que l'année précédente, notamment en raison des durs combats de l'été. Les blessés évacués par ce moyen ont représenté respectivement les 43% des admissions à l'hôpital de Peshawar et les 42% de celles de Quetta.

*
* *

Le 2 novembre, le CICR a déploré la perte d'un chauffeur d'ambulance du poste de premiers secours de Parachinar, M. Arif Gul, victime d'un accident de la route alors qu'il amenait deux blessés à Peshawar.

COURS DE PREMIERS SECOURS ET REMISE DE MATÉRIEL. — En 1985, le CICR a poursuivi ses cours de premiers secours, inaugurés en mars 1982, à l'intention de ressortissants afghans, aux fins d'en faire des secouristes capables de donner les premiers soins sur place et de préparer les blessés en vue de leur transport des terrains d'affrontements vers la frontière (où les équipes mobiles les prennent en charge). Dix-sept cours, d'une durée de quatre semaines chacun, dont une de pratique à l'hôpital de Peshawar ou de Quetta, ont été donnés chaque fois à une quinzaine d'élèves ayant réussi l'examen d'entrée. Au total, 279 secouristes ont été formés en 1985 (159 à Peshawar et 120 à Quetta). Depuis mars 1982, ce sont 642 Afghans qui ont ainsi obtenu leur brevet de secouriste, à la suite de 44 cours (36 à Peshawar, 8 à Quetta).

Afin d'enseigner les connaissances minimales en matière de premiers soins à un maximum de personnes, des cours d'un à deux jours, intitulés cours «Croix-Rouge», avaient été mis sur pied en 1984. Les cours se sont poursuivis en 1985 et ont connu un grand succès, tant à Peshawar qu'à Quetta. Des cours de ce type ont également été organisés à Chaman, dans l'enceinte du poste de premiers secours, lorsque les conditions de sécurité le permettaient. Au total, 5617 Afghans ont suivi ces cours cette année.

A l'issue des cours de premiers secours, le CICR a remis aux élèves qui ont réussi l'examen final des colis de secours médicaux (matériel de pansements et de soins de base). Les personnes qui ont assisté aux cours «Croix-Rouge» ont également reçu des paquets de pansements. Le CICR a aussi continué de fournir des secours médicaux à des secouristes afghans se rendant en Afghanistan pour y assister les victimes des combats. La valeur de cette assistance médicale a représenté 552.877 francs suisses en 1985.

SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE DE SANTÉ DU CAMP D'ADESAÏ. — Jusqu'à fin mars 1985, le CICR a continué d'assurer le financement des soins de santé publique donnés par le Croissant-Rouge pakistanais dans le camp de réfugiés afghans d'Adesaï. Le montant de cette aide s'est élevé à 16.600 francs suisses pour ces trois mois. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a ensuite repris la responsabilité de cette activité.

Diffusion et information

La délégation du CICR au Pakistan a multiplié ses efforts pour faire connaître aux Afghans les principes de la Croix-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire qui protègent les populations civiles et les combattants blessés ou faits prisonniers. Des conférences ont été données devant divers publics, tels des combattants, les patients hospitalisés et leurs familles. Les cours de premiers secours donnés aux Afghans *(voir ci-dessus)* ont constitué une occasion particulièrement favorable de transmettre ces connaissances. C'est ainsi que les cours de premiers secours de quatre semaines ont comporté six heures consacrées à la diffusion et les cours «Croix-Rouge» d'une durée d'un ou deux jours, deux heures. Cet enseignement s'est appuyé sur tout un matériel didactique en langues vernaculaires, qui a été soit utilisé pendant les leçons (films, affiches), soit distribué aux participants (bandes dessinées, cartes du combattant, etc.).

Sur le plan de l'information, une mission spéciale a été réalisée pour couvrir la phase d'urgence en août-septembre, au moment de l'arrivée et de l'installation de l'hôpital de campagne. Une équipe comprenant un journaliste, un cameraman, un ingénieur du son et un photographe du CICR a séjourné à Peshawar une semaine au début de septembre et a réalisé des reportages vidéo qui ont été envoyés aux Sociétés nationales donatrices et aux chaînes de télévisions. Un dossier de presse a été envoyé à 25 Sociétés nationales, ainsi qu'à la presse internationale.

INDE

La délégation régionale du CICR à New Delhi a poursuivi ses activités, tant en Inde que dans les autres pays qu'elle couvre, soit le Bangladesh, la Birmanie, le Bhoutan, les Maldives et le Népal.

En Inde même, les délégués sont restés en contact constant avec la Société nationale afin de coordonner les efforts en matière de diffusion du droit international humanitaire et les activités relatives à l'Agence de recherches. Un membre du Comité, M. Jäckli, a séjourné à New Delhi en février et a rencontré à cette occasion le secrétaire général de la Croix-Rouge indienne, M. Bhowmick, avec qui il a discuté de ces sujets. Les perspectives d'avenir dans le domaine de la diffusion ont également été examinées lors de la mission qu'a effectuée en Inde le chef du département de l'Information du CICR, au début de juillet. Pour aider à la compréhension des tâches de l'Agence de recherches et à la formation, un séminaire a été organisé du 6 au 12 octobre à l'intention de représentants du siège central de la Société nationale à New Delhi et de ses branches locales (Penjab, Haryana, Cachemire, Maharashtra, Bengale occidental, Tamil Nadu et New Delhi). Le délégué régional a aussi visité quelques régions de l'Inde, afin de rencontrer les branches locales de la Croix-Rouge indienne; il s'est ainsi rendu dans le Tamil Nadu en mai et dans le Punjab, le Jammu et le Cachemire en septembre.

A Genève, le Premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, accompagné de plusieurs personnalités indiennes, a rendu visite, le 17 juin, au siège du CICR où il a été accueilli par le Président de l'institution et quelques-uns de ses proches collaborateurs.

Diffusion des principes de la Croix-Rouge au moyen de bandes dessinées dans une école des Philippines. (Photo Thierry Gassmann)

BIRMANIE

Au cours d'une mission effectuée du 25 avril au 4 mai par le délégué régional basé à New Delhi et par un orthopédiste, l'hôpital pour handicapés de Rangoon a été visité. A cette occasion, un projet de collaboration entre la Croix-Rouge nationale, le ministère de la Santé et le CICR a été élaboré, consistant en la formation de personnel local dans les domaines du traitement physiothérapeutique des amputés, et en la fabrication de prothèses de la jambe ainsi que dans celle, plus délicate, de prothèses du genou. Le programme a débuté à la mi-novembre, lorsque le délégué régional basé à New Delhi a accompagné à Rangoon les trois spécialistes (deux prothésistes et un physiothérapeute) chargés de mener à bien le projet. Cette équipe a aussitôt entrepris de mettre en place les structures matérielles nécessaires à son travail. Le fonds spécial du CICR pour les handicapés a pris en charge le démarrage de l'action, pour un montant de 147.500 francs suisses.

SRI LANKA

Le CICR a maintenu d'étroits contacts avec les autorités et les responsables de la Société nationale du Sri Lanka, à la suite de l'offre de services renouvelée en 1984 en matière d'assistance et de protection (visite des lieux de détention). Il a exprimé sa préoccupation au sujet des événements et son souhait de venir en aide aux victimes des affrontements. En avril, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique, accompagné d'un délégué, s'est rendu à Colombo, où il s'est entretenu avec le Président de la République socialiste démocratique du Sri Lanka, M. Jayawardene, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères, M. Hameed, et de hauts fonctionnaires des ministères de la Justice, de la Réhabilitation et des Affaires étrangères. Ces entretiens ont permis au délégué général de réitérer l'offre de services du CICR, dans les domaines de l'assistance — notamment l'acheminement de secours au nord et à l'est du pays et le soutien à la structure médicale existante — et de la protection — soit des visites du CICR aux personnes détenues en vertu des «Emergency Regulations» et du «Prevention of Terrorism Act». Au mois de juillet, le CICR a remis un aide-mémoire aux autorités sri lankaises, afin de préciser les champs d'activité possibles.

A Genève, le CICR a eu des contacts avec le ministre des Affaires étrangères, M. Hameed, à deux reprises, en mars et en juillet, ainsi qu'avec le ministre de la Santé, M. Attanpatu, en mai, et le ministre de la Sécurité nationale, M. Athulathmudali, en août. Les entretiens ont été autant d'occasions pour le CICR de répéter son offre de services.

A la fin de l'année, le CICR n'était cependant toujours pas autorisé à mener des activités humanitaires au Sri Lanka.

CONFLIT DU KAMPUCHÉA

La violence des combats à proximité de la frontière khmérothaïlandaise au cours de la saison sèche (de novembre 1984 à avril 1985) a entraîné le déplacement sur sol thaïlandais, dans des sites d'évacuation, de la quasi totalité des 230.000 personnes déplacées qui vivaient dans les camps de la frontière. Comme les autorités thaïlandaises ont accepté de ne pas refouler ces populations sur la frontière pendant la saison des pluies, la problématique de l'action du CICR s'en est trouvée modifiée. Aussi, l'institution a-t-elle réorienté son action d'assistance en la concentrant sur la chirurgie et la médecine de guerre et en remettant à d'autres organismes des activités d'assistance moins spécifiques. Elle a, par ailleurs, encore renforcé ses efforts, en 1985, en vue de la protection des populations civiles et des personnes détenues.

Au Kampuchéa même, le CICR a poursuivi ses activités d'assistance en les étendant à un certain nombre de provinces supplémentaires, mais sans pouvoir se rendre régulièrement dans les zones les plus affectées par le conflit, dans l'ouest du pays.

Afin de discuter avec les diverses autorités concernées des problèmes humanitaires soulevés par ce conflit et des développements de l'action du CICR, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission qui l'a conduit à Bangkok, Phnom Penh et Hanoï, au cours de la deuxième quinzaine de mars. Outre les discussions internes permettant de faire le point avec les délégations, il s'est entretenu avec des représentants des autorités dans ces trois pays: en Thaïlande, il a principalement rencontré le Squadron Leader Prasong Soonsiri, secrétaire général du «National Security Council»; à Phnom Penh, il s'est entretenu avec M. Hun Sen, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et M. Chea Thang, vice-ministre de la Santé; enfin à Hanoï, il a rencontré M. Le May, ministre-adjoint des Affaires étrangères. Dans ces trois pays, le délégué général pour l'Asie a aussi rencontré les principaux responsables des Croix-Rouges.

Pour mener à bien ses activités sur la frontière khmérothaïlandaise, le CICR a maintenu une importante délégation en Thaïlande (35 délégués en moyenne, y compris le personnel médical et administratif, et 250 à 300 personnes recrutées localement). Pendant les premiers mois de l'année, l'effectif des délégués a approché les 50 du fait de l'intensification des combats. A Phnom Penh, la délégation s'est adjointe un technicien à partir du mois de novembre. Elle a compté dès lors cinq délégués.

Pour financer ses activités de protection et d'assistance dans le cadre du conflit du Kampuchéa, le CICR a lancé, au début de 1985, un appel de fonds portant sur 19.994.000 francs suisses. Dans ce contexte, le CICR a régulièrement assisté aux réunions des pays donateurs qui se sont tenues à New York sous les auspices des Nations Unies.

Activités au Kampuchéa

Assistance médicale

En 1985, le CICR a poursuivi et intensifié son programme d'assistance médicale aux hôpitaux, d'une part, en continuant à fournir des médicaments et du matériel médical aux quatre principaux hôpitaux de la capitale (l'hôpital chirurgical du «17 avril», l'hôpital pédiatrique du «7 janvier», l'hôpital gynécologique du «2 décembre», et l'hôpital général de «la Révolution»), d'autre part, en visitant des hôpitaux dans des provinces affectées par le conflit. Le délégué et l'infirmière du CICR ont en effet pu accroître leurs déplacements dans les provinces (accès à six provinces sur 20) et ainsi effectuer régulièrement des missions d'évaluation dans les hôpitaux provinciaux de Kandal, Kompong Speu, Kompong Chhnang, Kompong Cham, Kampot, Prey Veng et Takeo, et remettre des secours médicaux selon les besoins constatés. Ils n'ont toutefois pas pu se rendre dans des provinces proches de la frontière occidentale du pays. Les secours médicaux donnés à ces hôpitaux ont représenté une valeur de quelque 700.000 francs suisses pour 1985. Le CICR a aussi continué à soutenir la banque du sang de la Croix-Rouge à Phnom Penh, en lui fournissant du matériel.

Le CICR a également remis à la Croix-Rouge de Phnom Penh, pour distribution aux forces armées et aux populations civiles vivant dans les régions affectées par le conflit, 10.000 trousses de premiers secours.

Comme les années précédentes, le CICR a soutenu, sur les plans logistique et administratif, les équipes chirurgicales des Croix-Rouges suisse et suédoise, respectivement basées à Kompong Cham et à Kompong Chhnang, ainsi que l'équipe médicale de la Croix-Rouge française chargée d'un programme anti-tuberculeux à partir de la capitale. En 1985, la pharmacie du CICR a approvisionné ces trois équipes en médicaments et en matériel médical pour une valeur de 510.000 francs suisses.

Le CICR a également poursuivi ses discussions avec les autorités aux fins de placer une équipe médicale CICR dans une des provinces affectées par le conflit, à Kampot.

Au début de l'année, le CICR a aussi fourni aux hôpitaux des provinces de Kandal et Takeo des médicaments pour contribuer à lutter contre une épidémie de malaria.

Assistance matérielle et soutien logistique

PROGRAMME D'ASSISTANCE DANS LES ORPHELINATS. — Au début de l'année, les délégués ont remis des secours aux cinq orphelinats qui avaient fait l'objet d'évaluations en 1984: Kompong Cham, Kompong Chhnang, Kompong Speu, Kampot et Battambang. Cette assistance, comprenant des biens essentiels pour améliorer l'hygiène, l'habitat, l'habillement, la préparation des repas, l'enseignement et la pratique du sport, a été distribuée directement par les délégués dans les quatre premiers lieux. En revanche, elle a dû être remise au Comité d'Action Sociale dans le cas de Battambang, les délégués n'ayant pas pu se rendre sur place. Lors de ces visites, de nouvelles évaluations ont été réalisées. Elles ont débouché sur un autre programme d'assistance, orienté sur une amélioration des conditions sanitaires et de logement, qui a reçu l'approbation des autorités en mai. L'orphelinat de Prek Phneu (province de Kandal), visité en juin pour la première fois, a reçu des secours similaires à ceux remis aux neuf orphelinats du programme: Kompong Cham, Kompong Chhnang, Svay Rieng, Prey Veng, Kompong Kantuot, Kiem Khleang, Kampot et Kompong Speu. Les distributions ont commencé en septembre et ont touché prioritairement les orphelinats de Kompong Cham, Kompong Chhnang, Kompong Speu et Kampot; elles n'étaient pas encore terminées à la fin de l'année. Au total, les secours distribués en 1985 se sont élevés à quelque 76.000 francs suisses.

LIAISONS AÉRIENNES BANGKOK/HO CHI MINH-VILLE/PHNOM PENH. — Comme les années précédentes, une liaison hebdomadaire a été assurée par un avion de ligne de Bangkok à Ho Chi Minh-Ville, puis par un avion semi-commercial d'Air Viet Nam, affrété par le CICR, entre cette dernière ville et Phnom Penh. Outre le transport des passagers, ces vols ont permis d'acheminer médicaments et secours, tant pour le CICR (32 tonnes) que pour d'autres organismes humanitaires.

Protection

Depuis 1981, le CICR tente d'obtenir l'autorisation de visiter certaines catégories de personnes privées de liberté au Kampuchéa (personnes capturées les armes à la main, civils arrêtés en liaison avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique). A l'occasion de sa mission à Phnom Penh en mars 1985, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a réitéré cette demande au cours de son entretien avec M. Hun Sen, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. La réponse a été globalement négative, sauf à propos d'éventuels détenus étrangers ressortissants de pays non limitrophes avec le Kampuchéa. Le CICR a, malgré cela, repris la question en remettant, en date du 3 août, un aide-mémoire à l'intention de M. Hun Sen, explicitant l'offre de services du CICR. Aucune nouvelle réponse n'était parvenue à la fin de l'année. Le CICR a également relancé les autorités au Kampuchéa en leur remettant une note verbale à propos d'une question spécifique, soit l'arrestation, au début d'octobre, de trois militaires thaïlandais, après que les autorités thaïlandaises ont officiellement saisi le CICR de la question et lui ont demandé de jouer son rôle d'intermédiaire neutre. De même, la question du sort de deux autres ressortissants thaïlandais, arrêtés respectivement en été 1983 et mai 1985, a été reprise, le CICR demandant à pouvoir enregistrer, visiter, assister et éventuellement rapatrier les cinq personnes mentionnées. Aucune réponse officielle n'était encore parvenue à la fin de l'année.

Au début de 1985, alors que les combats à la frontière khméro-thaïlandaise étaient les plus meurtriers, le CICR a

rappelé aux autorités du Kampuchéa que les civils vivant dans cette région devaient être protégés et non être la cible d'attaques, de même que les équipes et installations sanitaires travaillant sur la frontière.

Agence de recherches

Une réunion de famille a été organisée par le CICR le 28 février: un petit garçon a pu rejoindre ses parents installés aux Etats-Unis. Un deuxième cas a également abouti en 1985, mais la réunion de famille proprement dite (une fillette dont les parents habitent en France) ne devait se réaliser qu'au début de 1986.

Diffusion et information

Donnant suite à l'accord des autorités du Kampuchéa obtenu en novembre 1984, 30.000 exemplaires d'un manuel scolaire traitant des principes de la Croix-Rouge, assortis de 2.000 exemplaires d'un manuel du maître, ont été édités en langue khmère, puis remis en mars à la Croix-Rouge à Phnom Penh pour distribution dans les écoles secondaires. Par ailleurs, 10.000 cartes résumant les règles fondamentales du droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge ont été insérées dans les trousses de premiers secours remises en avril à la Croix-Rouge de Phnom Penh afin qu'elle les distribue aux forces armées et aux populations civiles vivant dans les régions affectées par le conflit.

Activités en Thaïlande

Protection

POPULATIONS CIVILES. — A la fin de 1984, 30.000 personnes, qui vivaient auparavant dans les camps sur la frontière, avaient déjà trouvé un asile dans des sites d'évacuation sur sol thaïlandais, à la suite de l'offensive de la saison sèche, commencée à mi-novembre; les combats se sont poursuivis en 1985 et ont obligé les populations qui étaient restées dans leur camp à fuir également, si bien qu'à la fin de février, la quasi totalité des quelque 230.000 personnes déplacées vivant dans la région de la frontière étaient réunies dans des sites d'évacuation, sur sol thaïlandais. Jusqu'à la fin d'avril, certains groupes de populations ont encore dû être transférés, parfois d'urgence, d'un site à l'autre, au gré des combats. Le CICR a déployé une intense activité dans ce contexte, en procédant à des évacuations médicales de blessés de guerre, mais également en transférant les personnes physiquement les plus vulnérables (mères, enfants, vieillards, malades) lors des déplacements d'un site à l'autre.

Outre son activité lors des transferts ou évacuations, le CICR a effectué des démarches auprès des parties concernées en insistant sur la sauvegarde de ces populations civiles mises en danger par les activités militaires. Compte tenu de la proximité des combats, il s'est constamment préoccupé du degré de sécurité offert par les sites d'évacuation. Le CICR a aussi effectué de nombreuses démarches afin que les populations civiles soient clairement séparées des militaires, cela dans le souci de les protéger contre d'éventuelles attaques. Il s'est également préocupé de la sécurité à l'intérieur des camps et sites d'évacuation et il a régulièrement contacté les autorités khmères et thaïlandaises à ce sujet.

Sur la frontière proprement dite, le CICR a beaucoup réduit sa présence après la fin des combats, car l'accès à cette zone, devenue essentiellement militaire, lui a été refusé par les parties concernées, surtout dans la région sud de la frontière. Il a toutefois pu, à plusieurs reprises, transférer de nouveaux réfugiés de la frontière jusqu'à un site d'évacuation.

Redoutant que les populations civiles doivent retourner sur la frontière à la fin des offensives militaires, le CICR et les agences des Nations Unies concernées ont demandé aux autorités thaïlandaises de leur permettre de demeurer dans leur asile temporaire en Thaïlande, en sécurité, jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour un retour, dans la dignité et la sécurité, dans leur pays, et, d'une manière générale, de veiller à leur protection. Dans ce contexte, en date du 22 octobre, le rôle particulier du CICR, fondé sur le mandat qui lui est confié par la communauté internationale, a été réaffirmé par les agences des Nations Unies représentées en Thaïlande.

Comme les années précédentes, le CICR s'est particulièrement soucié du sort d'un groupe de personnes spécialement vulnérables, les *réfugiés vietnamiens* bloqués sur la frontière. Regroupés en majorité dans le camp de Dongrek depuis septembre 1983, ceux-ci ont également été transférés sur sol thaïlandais, dans un site d'évacuation temporaire, lorsque les combats les ont mis en danger, à fin janvier; par la suite, ils ont été installés dans le site d'évacuation «2», dans un emplacement séparé des Khmers. En 1985, le CICR a continué à donner des secours alimentaires et matériels à ces personnes (497 tonnes de vivres d'une valeur de près de 270.000 francs suisses). De plus, il est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités thaïlandaises, seul ou conjointement avec d'autres agences humanitaires, pour qu'un maximum de mesures soient prises afin d'assurer la protection de ce groupe, mis en danger tant par les actions militaires que par leur cohabitation forcée en milieu khmer. Outre ces actions d'urgence, le CICR a aussi poursuivi sa collaboration avec le HCR et le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) dans le cadre de la procédure qui avait été élaborée en 1984 et qui permettait aux pays susceptibles de donner un asile définitif à ces réfugiés d'examiner les cas individuellement. Le processus de sélection des réfugiés par les représentants gouvernementaux, qui avait démarré en novembre 1984 mais avait été interrompu à cause des combats, a repris le 28 janvier sur le site d'évacuation. A fin mars, 1.364 réfugiés avaient été acceptés par des pays d'accueil et transférés, par les soins du CICR, à Panat Nikhom; 244 autres réfugiés se sont encore ajoutés à ceux-ci jusqu'à la fin de l'année. Le CICR a donc poursuivi ses contacts avec les agences concernées, les principaux pays d'accueil potentiels et les autorités thaïlandaises afin de rechercher des solutions à long terme pour cette catégorie de personnes particulièrement vulnérables. Mais, compte tenu des nouvelles arrivées et des

naissances au cours de l'année, le nombre des réfugiés vietnamiens bloqués dans cette région s'élevait à plus de 4.000 à la fin de 1985.

A la fin de l'année, le CICR s'est aussi préoccupé du sort d'un autre groupe spécialement vulnérable, soit quelque 200 réfugiés Degas venant des montagnes vietnamiennes et qui ont atteint la frontière khméro-thaïlandaise en septembre; il a considéré de son ressort de leur assurer un minimum de protection en les enregistrant et en soulevant ce problème avec les autorités thaïlandaises et des représentants de pays d'asile potentiels.

PERSONNES ARRÊTÉES. — Le CICR a poursuivi ses démarches afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues par les diverses factions du gouvernement de Coalition du Kampuchéa démocratique et par les autorités thaïlandaises. C'est ainsi qu'il avait remis aux trois factions du gouvernement de Coalition, en août 1984, un mémorandum expliquant une nouvelle fois la nécessité pour le CICR de pouvoir accomplir l'ensemble de ses activités de protection, à savoir l'enregistrement des prisonniers et des entretiens sans témoin avec chacun d'entre ceux qui relevaient des catégories concernées par son mandat (militaires vietnamiens et kampuchéens capturés, détenus de sécurité khmers). Il convient de rappeler que les délégués du CICR avaient pu visiter quelques prisonniers khmers ou vietnamiens en 1984, mais que la recrudescence des combats avait interrompu les visites aux camps à partir de la mi-novembre. Au début de 1985, les délégués ont eu accès à quelques prisonniers khmers ou vietnamiens dans des sites d'évacuation relevant du FNLPK (sites «1» et «3»). Ils ont pu les enregistrer et s'entretenir sans témoin avec eux. Aucune autre visite n'a pu être réalisée pendant le reste de l'année, malgré la remise au gouvernement de Coalition, en février, d'un rapport de situation réitérant la demande du CICR d'avoir accès à tous les prisonniers, en dépit des nombreuses démarches orales auprès des dirigeants du gouvernement de Coalition, le Prince Sihanouk et M. Son Sann en particulier. De surcroît, la situation est devenue particulièrement difficile à partir de fin avril, du fait que l'accès aux zones militaires proches de la frontière a été interdit au CICR.

En ce qui concerne les prisonniers détenus par les autorités thaïlandaises en relation avec le conflit du Kampuchéa, le CICR a continué à visiter, sur une base hebdomadaire, les Vietnamiens «immigrants illégaux» détenus dans la prison militaire d'Aranyaprathet, avec un progrès notoire: l'obtention fréquente, mais non encore systématique, de l'entretien sans témoin. En 1985, 274 détenus vietnamiens ont ainsi été visités par le CICR. A l'occasion de leur visite, les délégués ont remis régulièrement quelques secours aux détenus sous forme de produits d'hygiène et de couvertures.

En revanche, le CICR n'a pas obtenu l'accès aux soldats vietnamiens faits prisonniers lors d'accrochages sur la frontière et détenus en mains thaïlandaises, malgré les requêtes formelles faites à deux reprises en 1984, en s'appuyant sur les Conventions de Genève et les Statuts de la Croix-Rouge internationale. La question a été soulevée à plusieurs reprises, en 1985, avec les principaux interlocuteurs thaïlandais du CICR, notamment avec le Squadron Leader Prasong Soonsiri, secrétaire général du «National Security Council», et une lettre a été adressée au chef de l'état-major des forces armées royales, le général Pathom, le 21 février. D'autre part, le CICR a visité — à la demande des autorités thaïlandaises — neuf détenus vietnamiens transférés à Bangkok, l'objectif étant, au cours de trois visites comportant des entretiens sans témoin, de savoir si ces personnes désiraient être rapatriées ou au contraire trouver un pays d'accueil. Ces captifs ont rempli des messages familiaux Croix-Rouge à l'occasion de ces visites.

Agence de recherches

A la suite des bouleversements survenus dans la localisation des populations civiles évacuées plusieurs fois des camps de la frontière dans divers sites d'évacuation, les activités de l'Agence de recherches au sein de la délégation en Thaïlande ont beaucoup augmenté en 1985, surtout en juin, juillet et août: le volume du courrier à transmettre entre les divers sites s'est considérablement accru (les personnes déplacées n'ayant pas l'autorisation de circuler librement d'un site à l'autre); les demandes d'enquêtes ont aussi subi une augmentation à la suite des déplacements des populations civiles; le CICR s'est également préoccupé d'organiser des réunions de familles d'un site à l'autre. En 1985, l'Agence de recherches établie à Bangkok a rendu les services suivants:

— 12.109 personnes d'origine khmère ont fait l'objet de demandes de recherche de la part de membres de leur famille, ainsi que 748 réfugiés vietnamiens;
— 2.812 personnes, khmères ou vietnamiennes, ont bénéficié de transferts entre les sites, ou vers le centre de transit de Panat Nikhom en vue d'une réinstallation dans un pays tiers;
— 150 personnes d'origine khmère et une d'origine vietnamiennne ont été réunies avec leur famille dans des camps ou sites d'évacuation sur sol thaïlandais;
— 45.338 messages familiaux, lettres et aérogrammes ont été échangés entre les personnes déplacées de la frontière et leur famille, vivant soit dans d'autres camps ou sites d'évacuation, soit dans d'autres pays;
— en relation avec la visite de lieux de détention de la frontière, l'Agence a procédé à l'enregistrement des détenus, principalement à la prison militaire d'Aranyaprathet;
— 379 réfugiés vietnamiens, nouvellement nés ou arrivés, ont également été enregistrés par l'Agence de recherches lorsqu'ils étaient regroupés sur la «plateforme» de Dongrek, puis du site «2».

Assistance médicale

A l'instar des années précédentes, le CICR a maintenu sa présence médicale sur la frontière khméro-thaïlandaise, étant le seul organisme dans cette région à prendre en charge la chirurgie de guerre grâce à ses hôpitaux de Khao-I-Dang et de

Kab Cherng, ainsi qu'à assurer les évacuations médicales des blessés sur ces mêmes hôpitaux, au moyen de son réseau d'ambulances. Les quatre premiers mois de l'année ont connu une intense activité dans ces domaines du fait des combats, et les structures existantes ont dû être renforcées, notamment celles de l'hôpital de Khao-I-Dang, afin d'apporter des soins au nombre exceptionnellement élevé de blessés de guerre évacués sur cet hôpital en janvier; en mars, c'est celui de Kab Cherng qui a été fortement mis à contribution. Le dispositif ambulancier a aussi été renforcé et deux postes ont été momentanément établis pour faciliter le tri des blessés et les premiers soins avant leur évacuation. En 1985, 68 spécialistes ont été mis à disposition du CICR par treize Sociétés nationales, soit les Croix-Rouges de la République fédérale d'Allemagne, d'Autriche, du Canada, du Danemark, de Finlande, d'Irlande, d'Islande, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède. Ils ont mené à bien leurs activités médicales avec la collaboration d'une centaine de personnes recrutées localement, thaïlandaises ou khmères. Outre ses activités médicales traditionnelles sur la frontière, le CICR a lancé à partir d'octobre un programme de cours de premiers secours, d'une durée d'une semaine, accueillant 20 à 30 participants chacun. A la fin de l'année, 11 cours avaient été donnés et 249 secouristes recrutés dans cinq camps et sites de la frontière, relevant des trois factions du gouvernement de Coalition. A cela sont venus s'ajouter les dons de trousses de premiers secours.

Au total, le CICR a fourni du matériel médical et des médicaments pour une valeur de 1,3 million de francs suisses en 1985.

Ouvert en 1980, *l'hôpital chirurgical d'urgence de Khao-I-Dang,* d'une capacité de 100 lits, a reçu en 1985 un total de 2.672 patients, dont 1.227 blessés de guerre. Au début de l'année, l'afflux de blessés était tel que les trois équipes chirurgicales de base ont dû être renforcées par deux équipes supplémentaires, fournies par la Croix-Rouge thaïlandaise (qui a, par la suite, maintenu à Bangkok une équipe chirurgicale prête à intervenir si nécessaire) et la Croix-Rouge norvégienne.

Le deuxième hôpital chirurgical d'urgence du CICR, sis à *Kab Cherng,* ouvert en 1983 et d'une capacité de 60 lits, a été mis fortement à contribution au début de l'année (en mars, ce ne sont pas moins de 117 blessés qui ont été évacués sur Kab Cherng), à tel point qu'une équipe chirurgicale supplémentaire y a été installée temporairement; par la suite, le nombre d'évacuations est devenu si faible que cet hôpital a été transformé en centre de premiers soins, le 22 juin; une infirmière du CICR y est demeurée pour donner les premiers secours et préparer les cas graves nécessitant une évacuation sur Khao-I-Dang. Pendant ces six mois d'activités, cet hôpital a traité 520 patients, dont 255 blessés de guerre. Après le 22 juin, 185 blessés ont dû être transférés de Kab Cherng sur Khao-I-Dang.

Grâce aux envois mensuels des Croix-Rouges australienne et japonaise, le CICR a pu maintenir durant toute l'année un approvisionnement en sang frais pour ses deux hôpitaux et pourvoir aux besoins des agences volontaires travaillant sur la frontière sous l'égide de l'UNBRO (United Nations Border Relief Operation). La banque du sang installée dans l'hôpital de Khao-I-Dang a reçu 6.582 unités de sang en 1984, y compris des dons d'urgence de la Croix-Rouge néo-zélandaise en février et mars. Afin d'augmenter le degré d'autonomie de ses hôpitaux, le CICR a poursuivi ses efforts (commencés en 1984) pour sensibiliser les populations et les encourager à donner leur sang. A partir du mois d'octobre, une collecte de sang régulière a pu commencer sur le site «2» et, à la fin de l'année, 540 unités de sang avaient été récoltées à cet endroit.

Compte tenu du calme relatif pendant la saison des pluies, les chirurgiens du CICR basés à Khao-I-Dang ont entrepris, à partir d'août, de visiter régulièrement, sur une base hebdomadaire, les personnes déplacées sur quatre sites d'évacuation, dont le site «2», et d'examiner les personnes susceptibles de nécessiter une opération chirurgicale; jusqu'à la fin de l'année, 528 consultations avaient ainsi été données à des patients, dont la moitié présentaient un certain degré d'urgence.

Par ailleurs, depuis le mois d'août, le CICR a introduit dans son hôpital de Khao-I-Dang un programme de physiothérapie pour faciliter la rééducation des blessés. Deux physiothérapeutes y ont travaillé et ont entrepris de former des assistants. Un cours de trois mois a été dispensé à une dizaine de personnes recrutées localement et quatre d'entre elles ont ensuite été engagées comme collaboratrices.

L'équipe médicale mobile du CICR, qui était composée de quatre infirmières et qui disposait de douze ambulances, a été fortement mise à contribution pendant les premiers mois de l'année pour procéder au tri des blessés, pratiquer les premiers soins et évacuer les cas graves de la frontière sur les hôpitaux du CICR. Au total, en 1985, 2.716 patients ont été ainsi évacués par le CICR.

Depuis le mois de septembre 1983, le CICR avait la responsabilité du dispensaire pour les réfugiés vietnamiens à Dongrek et l'équipe mobile du CICR assurait une présence quotidienne, six jours par semaine, dans ce lieu de consultation, cela depuis avril 1984. Le déplacement des réfugiés vers un site d'évacuation n'a pas interrompu cette activité pendant le premier semestre; en revanche, les activités médicales ont été remises, en date du 20 juillet, à une agence volontaire thaïlandaise travaillant sous l'égide de l'UNBRO, le CICR souhaitant se retirer des domaines médicaux autres que celui de la chirurgie d'urgence.

L'équipe médicale mobile a aussi participé aux visites des détenus dans la prison militaire d'Aranyaprathet et dans les camps de la frontière.

Diffusion et information

En 1985, la diffusion du droit international humanitaire a connu un essor considérable, tant auprès des populations khmères qu'auprès des forces armées thaïlandaises. Avec le concours de la Croix-Rouge thaïlandaise, le délégué chargé de la diffusion a donné de très nombreuses conférences devant divers publics. Il a, en particulier, régulièrement présenté les

principes de la Croix-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire dans le cadre des cours de premiers secours organisés par le CICR à l'intention des populations déplacées. Des cartes résumant ces principes et règles ont systématiquement été placées dans les trousses de premiers secours distribuées. Les moyens classiques, tels que films, affiches, préparation d'une bande dessinée, etc., ont également été utilisés. En collaboration avec la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a édité les «Règles de comportement au combat» en langue thaïe et en a distribué 5.000 exemplaires aux unités des forces armées royales déployées le long de la frontière.

Une méthode moins traditionnelle a aussi été utilisée par le CICR, soit la création d'une pièce de théâtre représentant une situation conflictuelle et ses effets sur les victimes civiles et militaires, avant et après les Conventions de Genève. Cette pièce a été montée et jouée par des personnes déplacées dans le site «2», à l'intention de leurs congénères. De septembre à la fin de l'année, des milliers de personnes du site «2» ont ainsi assisté à la représentation de cette pièce.

VIET NAM

En 1985, le CICR a maintenu sa délégation régionale au Viet Nam, dont le champ d'activité couvre également le Laos.

Outre les contacts que le délégué a maintenus sur place avec les autorités au cours de l'année, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission à Hanoï à la fin du mois de mars. Il y a rencontré M. Le May, ministre-adjoint des Affaires étrangères, avec qui les principales questions humanitaires d'intérêt commun ont été abordées. Le délégué général a notamment rappelé à son interlocuteur que le CICR désirait entreprendre une action de protection en faveur des personnes détenues dans les camps de rééducation, ainsi qu'avoir accès aux personnes capturées lors d'incidents à la frontière sino-vietnamienne et que des offres de services avaient été remises à ce sujet. Les préoccupations du CICR quant au sort des quelque 230.000 civils vivant alors à la frontière khméro-thaïlandaise et directement affectés par les combats ont aussi été l'objet de l'entretien. Ce dernier point avait déjà été soulevé auprès des autorités vietnamiennes en janvier, au moment de l'intensification des combats; une note verbale avait alors été remise, rappelant que les populations civiles, ainsi que le personnel et les installations sanitaires sur la frontière, devaient être protégés.

En 1985, comme les années précédentes, le CICR est intervenu dans le contexte des bateaux taïwanais échoués ou perdus dans les eaux territoriales ou sur les côtes vietnamiennes. En effet, en l'absence de relations diplomatiques, le CICR a prêté ses services d'intermédiaire neutre et a joué le rôle de substitut des autorités consulaires. Son intervention a facilité la recherche de nouvelles et permis le rapatriement des équipages et des bateaux.

Par ailleurs, un séminaire de diffusion du droit international humanitaire, le premier du genre, a été organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge vietnamienne à Hanoï, du 12 au 16 novembre, à l'intention principalement des responsables des branches locales de la Société nationale des 19 provinces du nord du pays, ainsi que des représentants des autorités.

En outre, le délégué basé à Hanoï s'est rendu à An Giang, dans le sud du pays, pour superviser les distributions de secours mis à disposition par la Croix-Rouge suisse en faveur des victimes des inondations dans le delta du Mékong.

Rapatriement de résidents d'origine chinoise

Depuis 1975, le CICR s'est occupé du rapatriement de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une représentation diplomatique au Viet Nam. Dans ce cadre, un vol de rapatriement a été organisé le 18 avril, sous ses auspices, qui a permis à 191 personnes d'origine chinoise de se rendre à Taïwan, via Bangkok. Au total, depuis le premier vol le 14 septembre 1976, le CICR a ainsi rapatrié 5.394 personnes.

Assistance

Dans le cadre de la liquidation des fonds attribués au programme INDSEC (anciennement «Bureau Indochine»), diverses actions ont été réalisées en 1985, dans des domaines variés. Ainsi, le CICR a financé l'impression du Protocole additionnel I en vietnamien et a remis du matériel de diffusion du droit international humanitaire à la Société nationale, à l'intention de son école de cadres, à Ho Chi Minh-Ville. En outre, le CICR a donné 1.000 trousses de premiers secours à la Croix-Rouge vietnamienne à Hanoï. Au total, cette assistance a représenté une valeur de 124.400 francs suisses en 1985.

RÉFUGIÉS EN ASIE DU SUD-EST

Le CICR a poursuivi, en 1985, son action en faveur des Vietnamiens réfugiés de la mer («boat people»), principalement par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR) qui, comme par le passé, a travaillé en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» créés au sein des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est. En 1985, ce réseau a mobilisé les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et de la branche de la Croix-Rouge britannique à Hong Kong. L'utilité de ce réseau est demeurée constante: au cours de l'année, il a permis l'échange de 310.808 lettres et il a en outre reçu 1.190 demandes de recherche.

L'Agence centrale de recherches, sise à Genève, a poursuivi son rôle de coordination de l'ensemble des activités de recherches, notamment en organisant un séminaire à Bangkok, en septembre, qui a regroupé les cinq «Services de recherches et du courrier» concernés, et auquel ont participé le chef de l'ACR, ainsi que des délégués spécialistes de ces questions. Le séminaire a permis de faire le point sur les activités de chaque service du réseau. Pour répondre au vœu exprimé par certaines Sociétés nationales lors de la troisième Conférence régionale des Sociétés nationales d'Asie-Pacifique,

réunie à Melbourne en février 1985, qui avaient suggéré une extension des activités des services du réseau et le développement de la collaboration entre le CICR et les Sociétés nationales dans d'autres domaines que l'Agence, ce séminaire a aussi compris un volet de diffusion du droit international humanitaire: les participants ont visité les camps de réfugiés sur la frontière khméro-thaïlandaise et ont été introduits aux activités de diffusion que le CICR y déploie.

Par ailleurs, le CICR a continué d'apporter son soutien aux efforts du HCR pour tenter de lutter contre la piraterie dont les «boat people» sont les victimes.

MALAISIE

Le CICR a poursuivi ses démarches dans le domaine de la protection. L'institution n'a en effet pas pu reprendre ses visites aux personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act» (ISA) depuis qu'une série de visites avait dû être interrompue, en avril 1983, en raison de l'impossibilité pour le CICR d'avoir accès à l'ensemble des lieux de détention où se trouvent les détenus de cette catégorie. Le délégué régional basé à Djakarta a effectué plusieurs brèves missions à Kuala Lumpur, au cours desquelles il a rencontré des représentants du ministère de l'Intérieur. Aucune réponse n'était parvenue au CICR à la fin de l'année.

INDONÉSIE

Le CICR a maintenu sa délégation régionale à Djakarta, qui, en plus de l'Indonésie, couvre également l'Australie, Brunei, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour et les Etats et territoires du Pacifique.

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à Djakarta en février, afin de faire le point avec la délégation et de discuter avec les autorités indonésiennes de diverses questions relatives à l'action du CICR en Indonésie et à Timor-Est. Outre la demande d'accès à l'intérieur de Timor-Est, pour y effectuer des missions d'évaluation nutritionnelle et médicale et y visiter les personnes déplacées de retour de l'île d'Atauro ainsi que les lieux de détention, le délégué général a informé les autorités indonésiennes du désir du CICR de réaliser une nouvelle série de visites aux détenus relevant de l'ancienne catégorie G.30. S/PKI (personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965) et de pouvoir entreprendre une action en Irian Jaya.

Timor-Est

Protection

Au terme des pourparlers qui ont eu lieu avec les autorités indonésiennes en février et en mars, il a été convenu que le CICR pourrait régulièrement effectuer des séries de visites complètes, et que des visites intermédiaires pourraient être organisées selon les besoins. En outre, les autorités indonésiennes se sont engagées à remettre au CICR des listes de détenus sous interrogatoire, auxquels le CICR n'a pas accès. Deux séries de visites complètes ont eu lieu, en avril et en novembre, au cours de chacune desquelles quatre lieux de détention ont été visités, deux à Djakarta et deux à Dili (la Comarca et la Becora). Les visites ont été réalisées selon les modalités habituelles du CICR, notamment avec entretiens sans témoin, par deux délégués, une infirmière et un délégué-médecin venu de Genève. La première série de visites a permis aux délégués de voir 225 personnes détenues et la deuxième 228. Au total, ce sont 279 détenus qui ont été visités, à une ou deux reprises. L'infirmière du CICR, qui séjourne régulièrement à Timor-Est chaque mois, a effectué plusieurs visites intermédiaires dans les lieux de détention de Dili. Des secours matériels et médicaux ont été remis aux détenus à l'issue de chacune de ces visites. Une assistance a aussi été dispensée aux familles de détenus dans le besoin.

Les deux séries de visites ont aussi comporté la visite d'Atauro, selon les critères du CICR; le nombre de personnes déplacées sur cette île a décru en 1985, au gré des retours sur l'île principale: au nombre de 1.267 au début de l'année, ces personnes déplacées étaient 940 en décembre 1985.

Agence de recherches

Les échanges de nouvelles familiales par messages Croix-Rouge, selon une procédure instaurée par le CICR et la Croix-Rouge indonésienne, ont fonctionné pendant toute l'année, sans discontinuer. Les détenus visités par le CICR, ainsi que les personnes déplacées ont fait pleinement usage de ce service. Environ 10.000 messages Croix-Rouge ont été échangés en 1985.

En outre, le CICR a continué d'organiser des réunions de familles et des rapatriements de cas humanitaires vers le Portugal et l'Australie: en 1985, 9 personnes ont quitté Timor-Est pour le Portugal et 5 pour l'Australie, sous les auspices du CICR. Pour régler certaines questions, un des délégués basé à Djakarta a effectué une brève mission en Australie en août, au cours de laquelle il a rencontré des responsables de la Société nationale australienne, ainsi que des représentants du département de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères.

En février 1985, le CICR a été officiellement saisi, par les autorités indonésiennes et portugaises, afin qu'il organise le rapatriement au Portugal d'anciens fonctionnaires portugais restés à Timor-Est. Les modalités de l'opération ont été discutées au cours de l'année, et un délégué du CICR s'est rendu à Lisbonne pour les préciser avec le ministère des Affaires étrangères et l'Administration publique. Les premiers rapatriements se sont déroulés au début de 1986.

Enfin, conformément à un accord passé avec les autorités indonésiennes en 1983, le CICR a continué de se préoccuper du sort de personnes disparues. Au début de 1985, il a reçu une réponse des autorités indonésiennes aux huit cas, qui, basés sur

des informations fournies par les familles, leur avaient été transmis en 1984. En septembre, une deuxième liste de 12 cas a été soumise aux autorités, au sujet desquels aucune réponse n'était parvenue au CICR à la fin de l'année.

Assistance alimentaire et médicale

Au début de 1985, le CICR a reçu une réponse de principe positive aux requêtes qu'il avait formulées dans un mémorandum en septembre 1983 et répétées lors de démarches en 1984, à propos de son action à l'intérieur de l'île principale. C'est ainsi que les délégués ont pu visiter des personnes ramenées sur l'île principale après avoir été déplacées à Atauro, pour évaluer les conditions de leur réinstallation, dans les villages d'Ainaro et Dare (600 personnes) en avril, à Manatuto (85 personnes) et Cailaco/Maliana (668 personnes) en octobre. Ayant constaté à cette occasion qu'un certain nombre de personnes étaient séparées du reste de leur famille, soit qu'une partie de ces dernières était restée à Atauro, soit que ces personnes n'avaient pas été réinstallées dans leur lieu d'origine, les délégués du CICR ont effectué des démarches auprès des autorités afin de résoudre ce problème. Par ailleurs, lorsque des difficultés d'ordre médical ou alimentaire ont été observées, le CICR en a immédiatement informé les autorités qui ont aussitôt pris les mesures nécessaires. En outre, le CICR a fourni aux personnes transférées d'Atauro sur l'île principale des vivres leur permettant de subsister pendant deux mois, cela afin de faciliter leur réinstallation.

Le CICR a aussi pu accomplir une mission d'évaluation médicale nutritionnelle très complète à l'intérieur de l'île principale: 25 villages, totalisant une population d'environ 41.000 personnes et répartis dans neuf sous-districts, ont été visités par deux délégués, un médecin et une infirmière du CICR, entre le 28 mai et le 15 juin. La situation n'a pas nécessité la mise sur pied d'une action d'assistance du CICR, mais celui-ci a attiré l'attention des autorités sur cinq lieux dont la situation était plus précaire et demandait à être suivie avec soin. Les délégués sont retournés dans ces cinq lieux en décembre et ils ont constaté que dans quatre d'entre eux la situation s'était améliorée.

Outre ces nouveaux développements, le CICR a poursuivi sans interruption, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, son action d'assistance sur l'île d'Atauro, en faveur des personnes qui y ont été déplacées. Celles-ci ont bénéficié de distributions mensuelles de vivres (270 tonnes en 1985), accompagnées de divers secours matériels (habits, savon, etc.), ainsi que de médicaments remis au dispensaire chargé de la santé des personnes déplacées. Un centre nutritionnel, destiné aux enfants, aux femmes enceintes ou allaitantes et aux vieillards, a fourni quotidiennement des rations alimentaires supplémentaires à environ 200 personnes en moyenne, soit au total 21 tonnes de vivres en 1985. La population résidente d'Atauro a, elle aussi, bénéficié d'une assistance alimentaire d'appoint (7 tonnes en 1985). Cette action a été régulièrement supervisée par une infirmière du CICR, qui a passé deux ou trois semaines par mois sur l'île principale de Timor-Est et à Atauro. La mise en œuvre de ce programme a été assurée par une cinquantaine de collaborateurs de la Croix-Rouge indonésienne.

PHILIPPINES

La délégation régionale du CICR basée à Manille a poursuivi ses activités en 1985, tant aux Philippines même qu'à Hong Kong, Macao et Taïwan.

En décembre, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission d'une semaine à Manille afin de s'entretenir avec les autorités des différents aspects de l'action du CICR aux Philippines. A cette occasion, il a aussi rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Pacifico Castro, le ministre de la Justice, M. Mendoza, le vice-ministre de la Défense, M. Crisol, ainsi que le chef d'état-major ad interim, le général Ramos. A l'occasion de sa mission, le délégué général a participé à la 16e Convention nationale biennale de la Croix-Rouge des Philippines.

D'une manière générale, les délégués du CICR ont fréquemment rencontré des représentants des autorités pour traiter de leurs activités. Le chef de la délégation a notamment rencontré M. Enrile, ministre de la Défense, le 28 janvier. Le ministre du Travail et de l'Emploi, M. Blas Ople, a été reçu au siège du CICR à Genève, le 14 juin. L'entretien a porté non seulement sur l'action du CICR aux Philippines, mais sur les Protocoles additionnels que le CICR encourage les Philippines à ratifier. Les activités de protection et de diffusion du droit international humanitaire ont été discutées de manière approfondie au cours de deux réunions, les 8 et 20 février, avec respectivement 12 et 25 officiers supérieurs des forces armées philippines.

Au cours de l'année, le CICR a développé le projet d'ouvrir une sous-délégation à Davao, sur l'île de Mindanao, afin d'assurer, par une présence permanente, une action régulière et globale, s'occupant à la fois de protection, d'assistance, de recherches de personnes et de diffusion du droit international humanitaire dans cette zone particulièrement troublée.

Un accord de siège a été signé le 30 avril entre le ministère des Affaires étrangères et la délégation régionale, officialisant ainsi la présence du CICR aux Philippines.

Protection

Pendant le premier semestre 1985, les délégués du CICR ont poursuivi et terminé la série de visites systématiques commencée en juillet 1984, dont le but était de visiter les personnes arrêtées en relation avec des violations de l'ordre public dans tous les lieux de détention du pays, qu'ils soient administrés par le ministère de la Défense, celui de la Justice ou les autorités civiles provinciales; le ministre de la Défense, M. Enrile, avait donné son accord le 28 janvier. Deux équipes, composées chacune de deux délégués, d'un médecin et d'un traducteur, ont donc visité six des treize régions constituant le pays qui n'avaient pas été vues en 1984, soit les régions 5, 6, 7, 8, 12 et Metro Manille («National Capital Region»). Ils ont ainsi vu

239 personnes détenues pour atteinte à l'ordre public, dans 44 lieux de détention et un hôpital.

A la suite de cette longue série de visites, à cheval sur 1984 et 1985, la délégation a obtenu l'autorisation des autorités de continuer ses visites par région au cours du deuxième semestre 1985. Les délégués ont alors visité les lieux de détention des régions 1, 2, 3, 4, 10 et 11, ainsi qu'un lieu à Metro Manille. Au cours de ces visites, 517 détenus ont été vus, dans 66 lieux de détention.

Les délégués ont également effectué des visites intermédiaires dans certains lieux de détention, notamment lorsqu'ils se rendaient dans une région précédemment visitée pour remettre les rapports de visites aux autorités locales concernées.

Toutes ces visites ont été réalisées selon les modalités habituelles du CICR, notamment avec entretien sans témoin. A l'occasion des visites, les délégués ont distribué quelques secours matériels et médicaux aux détenus les plus nécessiteux. Ils ont également financé le transport des membres de familles de détenus du domicile familial au lieu de détention.

Parallèlement, le CICR a offert ses services en tant qu'intermédiaire neutre lorsqu'un officier des forces armées philippines a été capturé par l'opposition armée. Celui-ci a finalement été libéré sans intervention du CICR.

En outre, un cas de disparition, soumis au CICR par la famille, a été transmis au chef d'état-major, le général Ramos, en août.

Assistance

En 1985, le CICR a confirmé la réorientation (entreprise en 1984) de son action d'assistance en faveur des personnes déplacées en raison des troubles affectant l'île de Mindanao. Cette action a été menée avec la collaboration de la Société nationale de la Croix-Rouge.

Afin de mieux cerner les critères d'assistance et pour assurer un meilleur contrôle de l'action, un médecin basé à Manille et un nutritionniste venu de Genève ont effectué une mission de deux mois, de mi-janvier à mi-mars, dans deux provinces «pilotes» de Mindanao, Maguindanao et Davao del Norte, appliquant la nouvelle formule de l'assistance conjointe du CICR et de la Société nationale mise sur pied en 1984; il s'agit d'aider les personnes nouvellement déplacées en raison des troubles internes, selon deux volets: d'une part, distribution générale de rations pour trois semaines (riz et huile) à l'ensemble des personnes déplacées, et, d'autre part, nourriture supplémentaire pendant trois mois, dans des centres nutritionnels, pour les groupes les plus vulnérables (enfants de moins de six ans, femmes enceintes et allaitantes, malades et vieillards). Dans le cadre des distributions générales et de l'accueil dans des centres nutritionnels, les équipes volantes des infirmières-nutritionnistes de la Société nationale donnent des conseils dans les domaines de l'hygiène et des soins de santé primaire, et traitent les cas médicaux courants parmi les personnes déplacées.

Par la suite, la nouvelle formule a été étendue à d'autres provinces de l'île de Mindanao. En mai, le médecin et un délégué-secours ont visité toutes les sections locales de la Société nationale de Mindanao, afin, d'une part, de maintenir le contact et soutenir les membres de la Croix-Rouge philippine dans l'exécution du programme d'assistance et, d'autre part, de contrôler l'application des critères d'assistance précisés ci-dessus. Tout au long du deuxième semestre, le coordinateur secours et le coordinateur médical ont continué à visiter les divers lieux où est prodiguée l'assistance aux personnes déplacées. Les délégués du CICR ont aussi régulièrement organisé des réunions de coordination avec les responsables de l'action au sein de la Société nationale.

Parallèlement, les délégués ont effectué de nombreuses missions d'évaluation des besoins, tant sur l'île de Mindanao (Davao oriental, Zamboanga del Sur, Bukidnon, Misamis oriental, etc.), que dans d'autres lieux du pays (Negros, Samar, et Nord Luzon). Ainsi, l'évaluation menée à Samar en octobre a montré que l'action d'assistance ne se justifiait plus selon les critères d'intervention établis et que les centres nutritionnels devaient être fermés.

En 1985, plus de 2.433 tonnes de vivres ont été distribuées aux Philippines, pour une valeur de 4.181.000 francs, dans le cadre de cette action d'assistance. Ces secours sont allés aux personnes déplacées, dans le cadre soit des distributions générales (534.000 rations de trois semaines, dont 502.000 rations à Mindanao), soit des centres nutritionnels à Mindanao et Samar. En moyenne, plus de 14.000 personnes ont bénéficié par mois de cette nourriture d'appoint.

Le traitement de base des personnes déplacées malades a nécessité l'utilisation de médicaments, d'équipements de laboratoire et autre matériel médical, pour une valeur totale de 26.500 francs suisses.

Afin d'actualiser les bases écrites de cette action conjointe, un nouvel accord a été élaboré au cours de l'année et signé par le CICR et la Société nationale, le 21 novembre.

Par ailleurs, l'efficacité de l'opération d'assistance a été renforcée par l'ouverture de quatre grands entrepôts CICR à Mindanao où sont stockés les secours avant leur acheminement aux sections locales de la Société nationale et aux bénéficiaires.

Outre le programme conjoint, la Société nationale a développé ses propres actions d'assistance, notamment en faveur des victimes de désastres naturels. Le CICR lui a apporté son soutien en lui faisant des dons ponctuels de vivres et de biens d'équipements ou en contribuant à la formation de son personnel. En 1985, le CICR a donné 12,5 tonnes de lait en poudre (39.500 francs suisses) et 58,5 tonnes de riz (79.509 francs suisses) à la Société nationale dans ce contexte, ainsi que 30.000 poches de sang, d'une valeur de 92.500 francs suisses.

Afin de mener à bien toutes ces actions d'assistance nutritionnelle et médicale, le CICR a, comme l'année précédente, lancé un appel de fonds spécial, s'élevant à 2.183.000 francs suisses.

Diffusion et information

Le CICR a poursuivi son programme de diffusion des règles humanitaires essentielles et d'information sur le rôle et les

activités des diverses composantes du mouvement de la Croix-Rouge, en priorité dans les zones touchées par l'action d'assistance et auprès des forces armées.

Compte tenu du succès remporté par la campagne de diffusion lancée en 1984 auprès des enfants des écoles de sept provinces de Mindanao et de Samar (distribution de bandes dessinées en anglais et d'un guide à l'usage des enseignants), le CICR a poursuivi son travail dans cette voie en 1985 en éditant les mêmes bandes dessinées, mais cette fois en pilipino, à nouveau accompagnées d'un guide du maître et assorties de quelques plans de leçons modèles. Dix-sept provinces et villes ayant statut de province dans les îles de Mindanao, des Visayas et de Luzon ont bénéficié de cette action: dans chaque lieu touché, une réunion d'information pour les enseignants a été organisée, au cours de laquelle le délégué du CICR, assisté d'un collaborateur de la Société nationale, a montré des films et expliqué les idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et les activités de celle-ci aux Philippines. Cette campagne de lancement a duré deux mois, de juin au début d'août, et 250.000 exemplaires du manuel scolaire et 6500 guides du maître ont ainsi été distribués dans 6000 écoles. Une troisième édition, moitié en anglais et moitié en pilipino, était en préparation à la fin de l'année.

En 1985, le CICR a également commencé une action de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées philippines. Après deux réunions réunissant des officiers supérieurs de l'armée en février, les délégués du CICR ont été invités à plusieurs reprises à présenter l'institution et ses activités devant des séminaires régionaux internes aux forces armées. En juillet, le CICR a aussi été invité à participer au séminaire organisé à Manille par le «Command for the Administration of Detainees», à l'intention des officiers responsables de la détention, ainsi que, par la suite, à des séminaires régionaux de ce même organisme, sur l'île de Mindanao.

Le délégué en charge de la diffusion a aussi présenté les principes de la Croix-Rouge devant divers publics, tels des étudiants de l'université, des journalistes, des collaborateurs de la Société nationale, etc.

A l'occasion de la 16e Convention biennale de la Société nationale, en décembre, la délégation a publié un numéro spécial du *CICR-Bulletin,* consacré à l'action aux Philippines.

Afin de faire le point avec la délégation sur les activités de diffusion et d'information, le chef du département de l'Information a effectué une mission à Manille en février. Il a rencontré à cette occasion quelques interlocuteurs de la délégation en matière de diffusion ainsi que des représentants des médias.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les contacts se sont multipliés au cours de 1985 entre le CICR et la République populaire de Chine. Ainsi, une délégation de la Société nationale, dirigée par son Président, a visité le siège du CICR en avril. A son tour, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission à Beijing du 28 novembre au 2 décembre, à l'invitation de la Croix-Rouge chinoise; outre des séances de travail avec les responsables de la Société nationale, à propos notamment de questions relatives à l'Agence centrale de recherches, à la diffusion du droit international humanitaire ainsi qu'à d'autres sujets, le délégué général a été reçu par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Qian Qichen, et au ministère de la Justice.

En 1985, le CICR a continué de se préoccuper du sort d'éventuelles personnes capturées à l'occasion d'incidents sur la frontière sino-vietnamienne: le CICR a rappelé aux autorités chinoises sa disponibilité pour les visiter. Plusieurs démarches ont notamment été effectuées au début de l'année et au cours de la mission du délégué général.

En octobre, un délégué s'est rendu à Beijing en vue d'analyser les modalités de retour à Taipeh de l'équipage d'un bateau de pêche taïwanais qui, après avoir fait naufrage, avait été recueilli à Dalian (nord-est de la Chine). Il a accompagné ces personnes de Beijing à Taipeh.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE ET RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

1985 fut une année extrêmement importante à double titre. En effet, les deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont repris leurs réunions officielles pour la première fois depuis 1973, soit en mai, août et décembre 1985. Ces réunions, ainsi que d'autres rencontres de travail, se sont concentrées essentiellement sur la douloureuse question des familles coréennes séparées au Nord et au Sud depuis la guerre de Corée (1950-1953). Par ailleurs, pour la première fois, suite aux efforts de dialogue des deux Sociétés nationales coréennes, des visites mutuelles de familles séparées depuis plus de 35 ans ont eu lieu dans les deux capitales entre les 20 et 23 septembre: au total 65 familles ont ainsi pu retrouver temporairement les leurs.

Dans ce contexte, le CICR a été régulièrement tenu informé et a manifesté son encouragement à la poursuite et au développement positif du dialogue entre les deux Sociétés de la Croix-Rouge, afin que la question des millions de membres de

familles séparés puisse trouver une solution satisfaisante et rapide. La préoccupation humanitaire du CICR s'étend également à la situation de familles coréennes vivant à Sakhaline et séparées des leurs, restés sur le continent depuis la Deuxième Guerre mondiale.

AUTRES PAYS

— En 1985, les contacts avec les autorités et la Société nationale du **Bangladesh** ont abouti à la mise sur pied de séminaires de formation dans les deux domaines de l'Agence de recherches et de la diffusion du droit international humanitaire. Des délégués, basés à New Delhi ou à Genève, ont effectué des missions préparatoires en juillet. A la fin de septembre, un séminaire «Agence» a été organisé à l'intention de la Société nationale et a porté sur les tâches traditionnelles et les compétences respectives de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales, ainsi que sur les méthodes de travail et l'implantation et le fonctionnement d'un réseau «Agence» à l'intérieur du pays. A mi-décembre, un séminaire national sur le droit international humanitaire — le premier du genre — a été organisé conjointement avec la Société nationale et la Faculté de Droit de l'Université de Dacca, à l'intention de hauts responsables gouvernementaux, des forces armées, du ministère de l'Education et de juristes. Le délégué régional basé à New Delhi et un juriste venu de Genève ont animé ce séminaire. Par la même occasion, les délégués se sont entretenus avec un responsable du ministère de la Défense qui a donné son accord pour que le droit international humanitaire soit enseigné au sein des forces armées. Les délégués ont remis à l'armée 20.000 exemplaires du fascicule «Règles pour le comportement au combat».

— Le délégué responsable des questions d'information et de diffusion du droit international humanitaire basé à Manille a effectué une mission à **Hong Kong** en juin, à l'invitation de la Société nationale, afin de prendre part au lancement officiel d'un programme de diffusion dans les écoles. Le CICR avait, en effet, participé à l'élaboration de ce matériel. Le délégué du CICR a aussi abordé quelques questions relevant des activités de recherches avec des représentants de la Société nationale et de la Croix-Rouge de **Macao.** A la fin de novembre, le délégué qui accompagnait le délégué général pour l'Asie et le Pacifique en Chine populaire s'est rendu à Hong Kong et Macao pour traiter de divers cas de recherches de personnes.

— Le délégué régional basé à Hanoï s'est rendu au **Laos** au début d'avril. Il y a rencontré le vice-Président de la Société nationale avec qui il a traité de diverses questions relatives à la diffusion du droit international humanitaire ou à la recherche de personnes, ainsi qu'un haut responsable du ministère des Affaires étrangères.

— Le délégué régional du CICR basé à New Delhi s'est rendu à deux reprises au **Népal,** en août et en décembre. Ces missions ont permis de développer les contacts avec la Société nationale, notamment dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et d'encourager les autorités à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

— M. Jäckli, membre du Comité, accompagné d'un délégué, a effectué une mission en **Nouvelle-Zélande** du 10 au 15 février. Il a eu des entretiens avec les dirigeants de la Société nationale et a été reçu par le Premier ministre, M. Lange, avec lequel il s'est essentiellement entretenu de la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, ainsi qu'avec le ministre de l'Education et de hauts fonctionnaires. Les efforts consentis par ce pays en matière de diffusion du droit international humanitaire ont été passés en revue à l'occasion de cette mission, notamment avec la Société nationale.

— Le délégué régional basé à Djakarta a effectué une mission en **Papouasie-Nouvelle-Guinée** du 18 au 23 février. Il y a rencontré les dirigeants de la Société nationale, ainsi que des responsables du HCR avec qui il a discuté de la question des personnes déplacées en provenance d'Irian Jaya. Il s'est rendu près de la frontière où il a visité le camp de personnes déplacées de Vanimo. Le délégué régional s'est aussi entretenu avec des représentants du ministère des Affaires étrangères de la question de la ratification des Protocoles additionnels par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

— Des représentants du ministère de la Défense de la République de **Singapour** ont effectué un stage de trois jours au siège du CICR au mois de mai pour compléter leurs connaissances en droit international humanitaire, cela avant d'être associés à la création d'une section de droit international humanitaire au sein du ministère de la Défense.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1985

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Birmanie	Handicapés	—	—	26 299	26 299
Indonésie.	Population civile déplacée et détenus	356	823 263	10 000	833 263
Kampuchéa	Orphelinats, hôpitaux et Société nationale	27	76 245	868 868	945 113
Pakistan (conflit en Afghanistan) . .	Réfugiés et hôpitaux	250	461 114	2 427 767	2 888 881
Philippines	Population civile déplacée, détenus et familles de détenus	2 433	4 181 039	118 195	4 299 234
Thaïlande (conflit du Kampuchéa).	Population civile déplacée, réfugiés et détenus	554	388 282	1 301 530	1 689 812
TOTAL GÉNÉRAL		3 620	5 929 943	4 752 659	10 682 602